



## COMMUNIQUE

### Compte-rendu de mandat de vos élu·es en CAPA ATRF



La CAPA ATRF (ITRF catégorie C) pour l'académie de Lyon, programmée en décembre, s'est tenue le 07 janvier 2021.

Confrontés à un problème « technique », vos élus CGT ont demandé un report. Ils n'étaient pas en mesure de garantir un traitement équitable de chaque dossier proposé au changement de grade par Tableau d'Avancement. Certains élus d'autres organisations syndicales s'en offusquaient. Ils ont oublié qu'en 2018 le Rectorat a reporté cette CAPA de semaines en semaines pendant 3 mois, sans que ces syndicats ne crient au scandale.

Concernant l'accès au grade ADT Principal 2<sup>e</sup> Classe :

La déclaration syndicale CGT lue en début de séance, dénonçait les conséquences d'une gestion calamiteuse des examens professionnels. Résultat sans appel : seulement 3 agents promus, faute de candidatures.

### 16 possibilités de promotions perdues pour notre académie en 2020

**Le 18/12/20**, vos élus CGT revendiquaient auprès du ministère via le Rectorat (copie aux autres syndicats) :

*Vos élus CGT : « [...] Il nous semblerait logique, que soient prises en compte les conditions particulières de cette année 2020, liées au 1er confinement et aux conséquences directes de la pandémie mondiale Covid 19. Elles ont lourdement pénalisé et impacté les agents de catégorie C [...] Tous n'étaient pas en mesure de télétravailler. Elles ont aussi interdit, à nombre de nos collègues, un accès régulier à l'outil informatique, à Internet, et de fait pénalisé la possibilité de candidater à cet examen professionnel ! C'est injuste! (...)*

- *Nous demandons logiquement que les 23 dossiers retenus par les CPE soient tous validés en CAPA. 5 dossiers bénéficieraient ainsi d'une part du contingent de cet examen pro dont 16 possibilités de promotion n'ont pas été pourvues à cause de cette pandémie mondiale.*
- *Nous demandons à l'administration de s'adresser aux établissements, afin de faire remonter les dossiers qu'ils n'ont pas retenus. Non pas en raison de leur qualité. Ils ne les ont peut-être pas présentés, tenant compte d'un contingent trop faible. »*

**En 2020 : 232 agents étaient admissibles à cette promotion. L'échec cuisant de « l'examen pro » provoque un engorgement pour l'accès au grade supérieur de ADT P2C**

La CGT ne peut pas se satisfaire de voir autant de promotions se perdre lors de l'examen professionnel ! Sans oublier qu'il n'y aura plus de CAPA ni de CPE l'année prochaine !

**Nous invitons tous les collègues ADT (C1) à se rapprocher de la CGT afin d'obtenir de vos administrations toute l'aide nécessaire pour une préparation et une formation spécifique qui vous permette de vous présenter et de réussir à l'examen pro.**

Conditions requises pour se présenter à l'examen professionnel d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2<sup>e</sup>me classe : « *Peuvent être promus les ADT, qui au 31 décembre de l'année au titre de laquelle l'examen est organisé, ont atteint le 4e échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans leur grade. »*

**Il est inacceptable de perdre chaque année entre 10 et 15 promotions au grade ADT P2C par négligence et /ou insuffisance de l'administration envers ses agents.**

**Le 07/01/2021**, vos élus CGT reviennent donc naturellement sur leur demande de **compenser cette perte de 16 promus, par une augmentation du contingent** de promotion du Tableau d'Avancement (sur dossier), pour promouvoir les 23 dossiers soumis à la CAPA ! Par contre **nous déplorons, de ne pas avoir recueilli en séance, le moindre soutien de vos autres élus SNPTES et UNSA !**

En séance, le Rectorat lit la réponse négative du ministère. 5 dossiers non retenus faute d'un contingent suffisant allaient devoir postuler pour le grade ADT P2C l'année prochaine.

**D'autres syndicats se seraient contentés de cette réponse. Mais ce serait mal connaître La CGT qui ne lâche jamais rien.**

Le lendemain, vos élus CGT écrivent au Rectorat pour contester la décision du ministère en s'appuyant sur le fait que notre ministère, pour le CNRS dit ceci dans les lignes de direction de gestion CNRS : *"Lorsque l'accès à un grade est aussi possible par l'examen de sélection professionnelle (technicien (T) et ingénieur de recherche (IR)), l'établissement privilégie l'accès par cette voie plutôt que par les autres dans la répartition des possibilités. Les ratios entre sélection professionnelle et promotion au choix sont présentés en CT. Toute possibilité qui ne serait pas pourvue par l'une des voies de promotion est reversée sur l'autre."*

Seuls vos élus CGT dénonçaient de fait : un « deux poids, deux mesures », deux réponses différentes, du même ministère. Il était difficile pour vos élus CGT de concevoir et de comprendre une différence de traitement catégorielle entre les examens professionnels : favorable pour les catégories B et A d'un côté mais défavorable pour les catégories C. Pour ces raisons ils renouvelaient leur demande, dans un souci d'équité et d'égalité de traitement.

**Un mois après, le 04 février 2021, le Rectorat apportait enfin une réponse favorable à vos élus CGT : 5 promotions supplémentaires sont possibles.  
Les 5 dossiers non retenus sont « repêchés » et accèdent en 2020 au grade ADT P2c.**

Vos élus CGT, Catégorie C, sans être majoritaires, malgré le silence et l'indifférence des autres syndicats, ont réussi à se faire entendre du ministère et faire valoir les droits de nos collègues.

**23 (18 + 5) promotions TA (au choix) + 3 réussites à l'Examen pro = 26 accès au grade supérieur ADT P2c**

Cette victoire est le fruit d'un travail collectif entre camarades de la CGT. Cela démontre que vos élus CGT font le travail. La constance de vos élus CGT est ainsi démontrée. Partout, ils cherchent, ils se battent souvent seuls, sans compromis, ni complaisance, dans l'intérêt collectif !

La CGT, c'est la **C**onfédération **G**énérale du **T**ravail : 120 ans d'expérience, en « interpro » : (secteurs public et privé), 120 ans de luttes (1936 les congés payés) de combats, parfois même dans la clandestinité (quand La CGT était interdite par le M<sup>chal</sup> Pétain). La création de la Sécurité Sociale issue du CNR (Conseil National de la Résistance.) 1944 : (*Ambroise Croizat : 1947 le premier ministre : du travail et de la Sécurité Sociale*). C'est aussi ça la force de la CGT. Ses syndiqués, ses élus sont formés. Raison pour laquelle vos élus CGT défendent l'intérêt collectif de tous les travailleurs, sans être catégoriels, et encore moins corporatistes.

Conclusion : Plus vous avez d'élus CGT et plus vous obtenez de victoires. Lors des élections à venir pensez à voter et faire VOTER CGT. Donnez-vous la force de gagner de nouveaux droits !

La CGT crie lors des manifestations : « ON LACHE RIEN »  
Elle agit en conséquence, en voici une démonstration factuelle et significative

**CGT en toute liberté**

Vos élus CAPA CGT ATRF Académie de Lyon